



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°55/2023
du Conseil communautaire
Séance du 22 mai 2023

Date d'envoi de la convocation = 16 mai 2023

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 52

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15

Nombre de délégués absents : 8

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Eric AJASSE, Dominique ASTORI, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Sébastien BAYART, Ulrich BELANGERE, Yves CAZORLA, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Christine CLERC, Ghislaine DE VERDUZAN, Gilles DELALIEU, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Nathalie FORGEROU, Robert GAUTIER, Hervé GINOT, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Claire LAPEYRONIE, Jean-Marie LAURENS, Stéphane MAURIN, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Daniel MOUCHETANT, Laurent NADAL, Jean-Louis NOIRET, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Alain POMMIER, Jean Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Muriel ROY-CROS, Claude SALAU, Christophe SERRE, Christian SUAU, Benoît TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE

Absents ayant donné procuration : Sandrine ANGLEZAN à Sébastien BAYART, Christian BAUME à Monique GRAZIANO-BAYLE, Philippe BERTHOMIEU à Benoît TRICHOT, Michel CEGIELSKI à Michèle FOND-THURIAL, Maxime COUSTON à Jean-Yves CHAPELET, Manon CROUSIER à Michel AGNEL, Benjamin DESBRUN à Ghislaine DE VERDUZAN, Béatrice LOISON à Marie-Chantal PIONNIER, Fred MAHLER à Gilles DELALIEU, Christine MUCCIO à Olivier JOUVE, Jennifer OBID à Christian SUAU, Patrick PALISSE à Laurent NADAL, Catherine PECASTAING à Claire LAPEYRONIE, Justine ROUQUAIROL à Jean Christian REY, Vincent ROUSSELOT à Christine CLERC

Absents/Excusés : Jacques BERTOLINI, Pascale BORDES, Patricia GARNERO, André LOPEZ, Léopoldina MARQUES-ROUX, Laurent OUILLON, Béatrice REDON, Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Sébastien BAYART

Objet : Versement d'une subvention au COS du Gard Rhodanien

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,
Vu l'article 25 de la loi du 3 janvier 2001, dite loi « Sapin »,
Vu le procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du COS du Gard rhodanien en date du 19 février 2019,
Vu le dépôt des statuts en préfecture du Gard du COS du Gard rhodanien en date du 19 mars 2019,

Considérant que le COS a pour objectif d'offrir toute une gamme de prestations dans les domaines touristique, culturel et de loisirs,
Considérant que lorsque la subvention dépasse 27 000 €, l'administration qui l'attribue doit conclure une convention avec l'association définissant l'objet, le montant, les conditions de versement et d'utilisation de la subvention,
Considérant que la question a été présentée à la Commission des moyens Généraux du 15 mai 2023,

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'attribuer pour l'année 2023 une subvention annuelle de 27.000 euros au COS du Gard rhodanien en application de la convention d'objectifs et de moyens, joint en annexe.

Le Président

Jean Christian REY

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le*

30 MAI 2023

